

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 6 juillet 2022, réuni en séance publique, en salle du conseil sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

Etaient présents : Mme BOLGERT, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOIN, M. VALLETOUX (arrivé à 20h13), Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, M. JULIEN, M. LECERF, M. THOMA.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient représentés :

M. ROUSSEL pouvoir à M. FLINÉ
M. INGOLD pouvoir à Mme REYNAUD
M. DORIN pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à Mme GUERNALEC
Mme PHILIPPE pouvoir à Mme CLER
Mme MONTORO pouvoir à Mme JACQUIN
M. VALLETOUX pouvoir à M. GONDARD pour les délibérations n°22/72 à 22/82
M. PERROT pouvoir à M. JADAUD
Mme LARUE pouvoir à M. RONTEIX
Mme MALVEZIN pouvoir à Mme BOLGERT
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme NORET pouvoir à Mme MARIANNE
Mme HIMO-MALRIC pouvoir à M. JULIEN
Mme DUPUIS pouvoir à M. LECERF
Mme TAMBORINI pouvoir à M. THOMA

Secrétaire de séance : M. Freddy BEAUDOIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

- Unanimité

Objet : Partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'Office Nationale des Forêts – Approbation de la convention relative à l'organisation du Festival « Branche & Ciné » – Edition 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite promouvoir et développer l'image de la forêt de Fontainebleau, comme vitrine de la qualité de vie offerte aux habitants, ainsi que son action culturelle en lien avec le projet d'extension du classement « Unesco Patrimoine mondial de l'Humanité » à la forêt de Fontainebleau,

Considérant que l'ONF organise, pour sa 4^{ème} édition, le festival dédié aux univers de la forêt baptisé « BRANCHE & CINE », consacré aux représentations et à l'imaginaire de la forêt, dans les œuvres cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui,

Considérant que ce festival se déroulant, notamment, dans le massif forestier de Fontainebleau consiste en des projections gratuites en extérieur organisées par l'ONF,

Considérant que ce festival a également vocation à être un espace d'échanges et de rencontres sur le thème de la forêt dans le 7^{ème} art, en donnant la parole aux professionnels du cinéma et à des personnalités de tous horizons,

Considérant que la commune de Fontainebleau souhaite soutenir financièrement ce festival, afin de promouvoir l'image de la forêt de Fontainebleau et de bénéficier de l'image positive liée à cet évènement,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 28 juin 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 9 juillet 2022

Sur présentation du rapporteur, Mme Judith REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'Office National des Forêts, selon les modalités définies dans la convention jointe.

APPROUVE la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre.

APPROUVE le versement d'une participation financière de 5.000,00 € afin de soutenir ledit évènement.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 13/07/2022

Notifié le _____

Certifié exécutoire le 13/07/2022

Sous l'identifiant 077-217701861 - _____